



Emor (363)

קדשים יהיו לאלהיהם ולא יחללו שם אלוהיהם (כ.א.ו.)

La paracha de la semaine débute par les interdits propres aux Cohanim eu égard à leur statut. La Thora enseigne : « Ils doivent rester saints pour leur D., et ne pas profaner le Nom de leur D. ». L'ordre de ce verset nous interroge : à priori il eut été plus judicieux d'écrire d'abord l'interdiction de profaner le Nom Divin, et seulement après la Mitsva de se sanctifier, puisqu'être saint est un niveau plus élevé ! C'est d'ailleurs ainsi que David haMélèkh dit dans Tehilim (34. 15): « Eloigne-toi du mal et fais le bien » ! Le Rav Moshé Shternboukh explique qu'au contraire, après qu'un Homme se soit élevé au rang de « Saint », la Thora l'enjoint de ne pas profaner le Nom d'Hashem. Pourquoi ? Car à ce moment-là, il est observé par ceux qui l'entourent et apprennent de son comportement. Il doit donc s'efforcer de respecter le statut que le regard des autres lui confère et de ne pas négliger même la plus petite Mitsva ! Nous voyons cela dans la Guémara de Yoma (86 folio A) qui essaye de donner des exemples de profanation du Nom Divin. Elle cite Rabbi Yohanan affirmant que s'il marche dans la rue deux mètres sans Téfilin sur sa tête et sans dire de mot de Thora, il profane le Nom Divin.

והכהן הגדול מאחיו אשר יוצק על ראשו שמן המשחה... את ראשו לא יפרע ובגדיו לא יפרם (כ.א.)

« Quant au Cohen supérieur à ses frères, sur la tête duquel aura coulé l'huile d'onction ... il ne doit pas découvrir sa tête ni déchirer ses vêtements » (21,10) Pourquoi l'appelle-t-on Cohen Gadol? Car il se différencie des autres Cohanim sur cinq points: En sagesse, en force, en beauté, en richesse, selon le Torat Cohanim, s'il ne l'était pas les autres Cohanim devront se cotiser pour qu'il devienne le plus riche d'entre eux et en âge. En ce qui concerne la force, il était fort physiquement car, lorsqu'Aharon balança les 22 000 Léviim [pour les consacrer] en une seule journée, il les soulevait chacun d'eux et les balançait en avant puis en arrière, vers le haut et puis vers le bas. Il devait donc posséder une force physique colossale. *Midrach Vayikra rabba (26,9)*

ונקדשתי בתוך בני ישראל אני ה' מקדשכם (כב. לב.)

« Je serai sanctifié au sein des enfants d'Israël » (22,32) Cette Mitsva consiste à être prêt à donner sa vie pour ne pas renier sa foi en Hachem. C'est le « Kidouch Hachem ». Comment accomplir cette

mitsva tous les jours? C'est impossible! Elle ne se présente pas à tout le monde, et même si elle se présentait, ce n'est qu'une fois dans la vie! Cependant, il existe un moyen d'accomplir cette grande Mitsva à chaque instant de sa vie, sans trop de difficulté. A chaque fois qu'un homme a du temps de libre, s'il imagine et se représente dans son cœur, un grand feu qui brûle devant lui, et que pour rester fidèle à sa foi, il brise son instinct de vie et accepte de se jeter dans ce feu pour sanctifier le Nom de Hachem. Et bien comme Hachem comptabilise une bonne pensée comme une action de Mitsva, à chaque fois que le Juif va penser à cette scène, elle lui sera comptée comme cette grande Mitsva de Kidouch Hachem. Il est d'ailleurs recommandé d'avoir aussi cette image à l'esprit, au moment où l'on récite le verset du Chéma Israël dans la prière. Cela permettrait d'accomplir la Mitsva du Chéma avec plus de force. *Noam Elimélèh*

ונקדשתי בתוך בני ישראל אני ה' מקדשכם (כב. לב.)

« Je serai sanctifié au sein des enfants d'Israël » (22,32)

La Guémara (Bérakhot 21b) dérive de ce passage que le nom de Hachem doit être sanctifié durant la prière par un nombre minimum de [10] juifs (un minyan). Si l'on prend les neuf plus grands Rabbanim du monde, cela ne suffit pas pour avoir un Minyan avec lequel prier. Par contre, dix juifs n'ayant aucune connaissance en Torah permettent de constituer un Minyan.

Le Rav Moché Leib de Sassov dit que cela nous enseigne que la sanctification du nom de D. dépend plus de l'unité parmi un groupe de juifs, que de la grandeur des individus le composant. Prier en Minyan, c'est profiter de la force de l'unité, qui permet de transmettre nos prières directement à Hachem, et ce quel que soit la qualité des personnes qui prient.

שבע שבועות תמימות תהיינה (כג. טו.)

« Sept semaines entières » (23,15)

A propos du compte du Omer : « Sept semaines entières (témimot) ». Le Midrach demande: Quand les sept semaines sont-elles entières ? Et répond : Lorsqu'on accomplit la Volonté de D. La Témimout (l'intégrité) consiste à annuler sa volonté devant celle du Créateur. Lorsque l'homme réalise cela, les semaines deviennent « Entières » c'est-à-dire qu'il exploite son temps de façon optimale. Plus encore, s'il efface ses

propres intérêts devant ceux d'Hachem, il bénéficie d'une aide du Ciel qui accroît ses capacités au-delà de la normale et de façon surnaturelle.

זְכוּרֵן תְּרוּעָה מְקָרָא קֹדֶשׁ (כג.כד)

« Un souvenir de sonnerie » (23,24)

Nos Sages (Guémara Roch Hachana 16a) demandent : Pourquoi sonne-t-on du chofar avant et pendant la amida? La Guemara répond : Pour troubler le Satan. Rav Yitzhak Blazer explique qu'en entendant les sonneries du chofar, le Satan est bouleversé et effrayé, pensant qu'elles annoncent la venue du Machiah. Cela est surprenant, dans la mesure où il a entendu chaque année les mêmes sonneries, sans qu'elles aient été suivies de l'arrivée du Machiah. Néanmoins, elles suscitent régulièrement son émotion, comme s'il se disait : Peut-être les choses seront-elles différentes cette année? Peut-être Israël s'est-il réellement repenti et mérite-t-il la Délivrance.

Qu'en est-il alors de l'homme qui, pris de découragement, en vient à se dire: J'ai vécu de nombreuses années et ai déjà passé tant de Roch Hachana avec leurs sonneries du chofar sans faire Téchouva. C'est donc sans espoir! Cet homme devrait prendre exemple sur le satan.

וַיִּנְחָהוּ בַמִּשְׁמֶר לְפָרֵשׁ לָהֶם עַל פִּי ה'. וַיְדַבֵּר ה' אֶל מֹשֶׁה לֵאמֹר: הֲוֹצֵא אֶת הַמְּקַלֶּל אֶל מַחוּץ לַמַּחֲנֶה וְסָמְכוּ כָּל הַשְּׂמָעִים אֶת יְדֵיהֶם עַל רֵאשׁוֹ וְרָגְמוּ אֹתוֹ כָּל הַעֵדָה (כד. יב. יג. יד)

« On le mit en lieu sûr, jusqu'à ce qu'une décision intervînt de la part d'Hachem. Et Hachem parla ainsi à Moché : Qu'on emmène le blasphémateur hors du camp; que tous ceux qui l'ont entendu imposent leurs mains sur sa tête, et que toute la communauté le lapide ».(24.12.13. 14)

La paracha se termine par l'épisode du *Mékalél*, qui blasphéma le Nom Sacré. Une question se pose: lorsque d'habitude on emmène un accusé devant le roi afin qu'il tranche de façon rigoureuse ou au contraire avec miséricorde, on espère que son jugement sera clément, voire même obtenir une grâce complète ! Comment Hakadoch Baroukh Hou, le Roi des rois des rois, qui se distingue par son énorme Hésséd, le condamna-t-il à la mort par lapidation, la plus grave de toute la Thora ? En fait, cette question n'a pas lieu d'être.

Le **Hafets Haïm** explique que nous la posons car ne comprenons pas que la condamnation à mort est un "bienfait" que nous offre Hachem pour expier notre faute, comme le **Smag** explique à propos de celui qui fait passer un de ces enfants devant une idole (le *Molèkh*). Il est condamné à mort uniquement s'il n'a pas fait passer tous ses enfants, auquel cas la Colère Divine est tellement grande contre lui que même la lapidation ne répare pas son

âme. Sans cette punition, l'âme arriverait « sale » dans le Ciel, et ne pourrait pas profiter de la récompense éternelle pour les mitzvot qu'elle a accomplie. Hachem lui rend donc un service en la condamnant ! Ceci est vrai pas seulement pour les condamnations à mort, mais pour toutes les punitions que l'Homme reçoit, que ce soit directement par le Bet Din, ou par la main d'Hachem. C'est la différence entre la Thora et les autres systèmes. Chez nous, les punitions ont pour but de réparer le fauteur, alors que chez les goyim, elles ont pour seul objectif de faire peur et de prévenir et protéger la société pour qu'il ne recommence plus. Dans ce cas, on constate bien qu'il tentera donc de recommencer, mais cette fois sans se faire attraper !

**Halakha** : Les lois du lachon Hara

**Lachon Hara émis par deux personnes ou plus**

Même si les faits sont rapportés par deux personnes ou plus, il est interdit d'y prêter foi et de les tenir pour vrais. Il est seulement permis d'adapter une certaine méfiance à l'égard de la personne visée, comme c'est le cas avec du lachon Hara émis par une seule personne.

*Hafets Haïm Abrégé*

**Dicton** : Quand la bouche est fermée, l'esprit est en paix.  
*Proverbe Yiddich*

**Chabbat Chalom**

יֹצֵא לְאוֹר לְרִפּוּאָה שְׁלִימָה, בְּרוּךְ יוֹאֵל שְׁמַעוֹן יִשְׂרָאֵל בֶּן פְּנִינָה, רֵאשׁוֹן יִשׂוּ בֶן מֵרְצֵדָס, הִדְסָה אֶסְתֵּר בַּת רַחֵל בַּחֲלָא קֵטִי, פֶּטְרִיק יְהוּדָה בֶּן גְּלִידִס קְאָמוֹנָה, אֲבֵרָהּ רִפְאֵל בֶּן רִבְקָה, מֵאִיר חַיִּים בֶּן גְּבִי זְוִירָה, רֵאשׁוֹן בֶּן אִיזָא, וִיקְטוּרִיָּה שׁוֹשְׁנָה בַת גִּזְיִס חֲנָה, רִפְאֵל יְהוּדָה בֶּן מֶלֶכָה, שְׁלֵמָה בֶּן מֵרִים, אֲבִישִׁי יוֹסֵף בֶּן שְׂרָה לֵאָה, אֹרִיאֵל נְסִים בֶּן שְׁלוֹה, אֲלַחְנָן בֶּן חֲנָה אֲנוּשְׁקָה, מֵרִים בַּת עִזְיָזָה, חֲנָה בַת רַחֵל, דּוּד בֶּן מֵרִים, יַעֲלֵ בַת כְּמוֹנָה, יִשְׂרָאֵל יִצְחָק בֶּן צִפּוּרָה, עֲמִנּוּאֵל בֶּן סוּזָן אִיזָהָה. שְׁלוֹם בֵּית: גִּילּוּלָה חַיָּה בַת סוֹפִי לְבִנָּה וְאֵילִין יְהוּדָה יִצְחָק בֶּן סְנֵדְרָה סוּלְאֲנָג. זְיוּגָה הַגּוֹן: יוֹנִי מֵאִיר מוֹשֶׁה בֶּן אֶסְתֵּר, אֵילִין אֵלִי אֶהֱרֹן בֶּן אֶסְתֵּר, קְלוּאֵי אֹרָה בַת סוֹפִי לְבִנָּה, לוּלָה לֵאָה בַת סוֹפִי לְבִנָּה, לֵאָה בַת רִבְקָה, אֵלוּדִי רַחֵל מֶלֶכָה בַת חֲשֵׁמָה, יוֹסֵף גְּבִרְיָאֵל בֶּן רִבְקָה, מֵרִים בַת רִבְקָה. הַצְּלַחָה רַבָּה בְּכָל: נְאוּר דּוּד בֶּן יַעֲלֵ דִינָה, לֵיטֵל בַּת יַעֲלֵ דִינָה, לְחֲנָה בַת אֶסְתֵּר וְלִיּוֹנָתָן מֵרְדֵכִי בֶּן שְׁמַחָה בְּרֹכָה זְרַע שֶׁל קֵימָא לְלִבְנָה מֶלֶכָה בַת עִזְיָזָה וְלִיאֹר עֲמִיחֵי מֵרְדֵכִי בֶּן גִּיזְלֵל לְאוֹנִי. לְעִילּוֹי נְשֵׁמָת: רֵאשׁוֹן בֶּן חֲנִינָה, גִּינְט מִסְעוּדָה בַת גִּילּוּלָה יַעֲלֵ, שְׁלֵמָה בֶּן מַחָה, מִסְעוּדָה בַת בִּלְחָ, גִּיא יוֹנָה בֶּן לֵאָה, יוֹסֵף בֶּן מֵיכָה. מוֹרִיס מוֹשֶׁה בֶּן מֵרִים מֵרִים. מוֹשֶׁה בֶּן מוֹל פּוֹרְטוֹנָה. אֵמִיל חַיִּים בֶּן עוֹזוֹ עִזְיָה, אֵלִיָּהוּ בֶּן מֵרִים, נִיסִים חֵי הוֹבֵרֵט בֶּן גִּילּוּלָה, לִילִיאֵן רוּזָה בַת אוֹטָה נְגִ'מָה, דּוּד בֶּן מֵרִים, פְּלִיקָס סְעִידוֹ בֶּן אֶטוֹ מִסְעוּדָה. אֶפְרַת רַחֵל בַּת אֶסְטֵרִיָּה כּוֹכְבָה, אֲבֵרָהּ בֶּן אֵלִיעֶזֶר, מֶלֶכָה אֲנִרְיִט מֵרוּזָקָה.



